

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 615

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 03 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le
**«RÈGLEMENT 615 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE»;**

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où toute
personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de
8h30 à 16h30 heures, du lundi au jeudi et de 8h30 à 13h, le vendredi et qu'il entrera en vigueur
conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 09 décembre 2019.

Manon Beauchemin,
Greffière